

MEDIALEX

BOURA-M'COLO IBRAHIME ET FILS

Annonce n° 543

Type Constitution de société

Parution print 27/12/2023 · Le Journal de Mayotte (JDM_20231227.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous seing privé en date à Dzaoudzi du 13 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BOURA-M'COLO IBRAHIME ET FILS

Forme : Société civile immobilière

Objet : La Société a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition, la cession, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers ; Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son accomplissement, son extension ou son développement.

Capital social : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros Siège social : 5 bis, ruelle Oupi 1 Labattoir, 97615 Dzaoudzi

Gérant : Monsieur Ibrahim BOURA-M'COLO, demeurant 19 rue Mouzdalifa Labattoir, 97615 Dzaoudzi

Durée de la société : 99 ans

Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, ascendants ou descendants des associés.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que les ascendants ou descendants du cédant, qu'à la suite d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées des associés..

La société sera immatriculée au RCS MAMOUDZOU.

Pour avis.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.